

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00028 Numéro SIREN : 824 795 827 Nom ou dénomination : A2R

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2018 sous le numéro de dépôt 7787

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées	2 600		2 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 600		2 600
Stocks			
Créances			
Clients et comptes rattachés	45 360		45 360
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	741		741
Autres créances	1 405		1 405
Divers			
Disponibilités	319		319
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 825		47 825
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	50 425		50 425

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

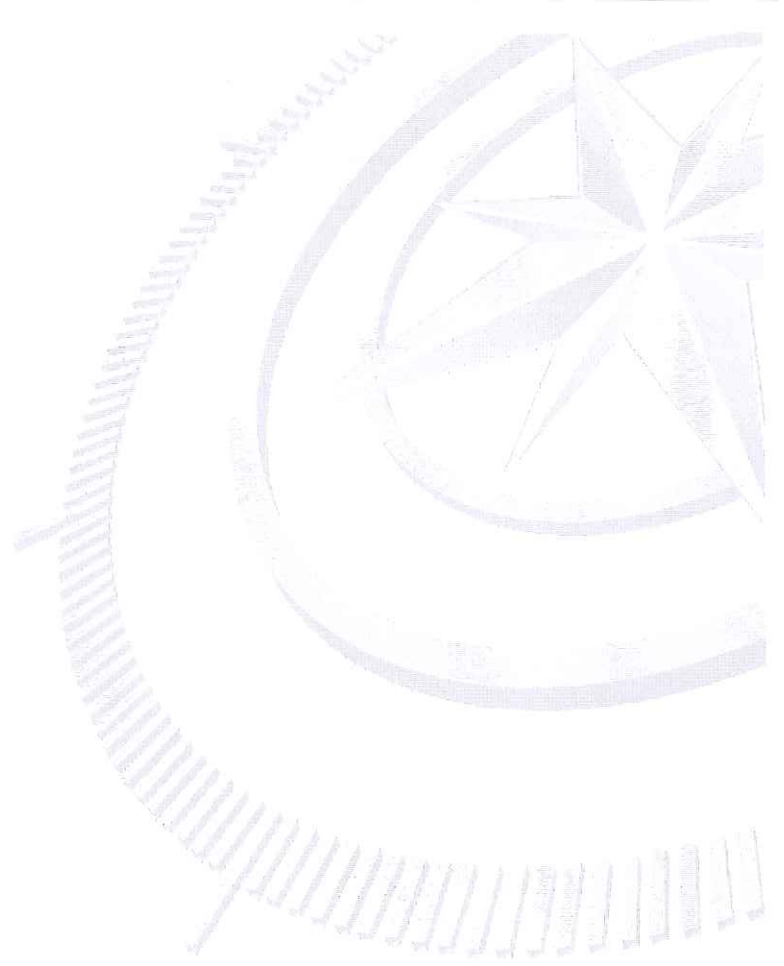


Bilan

	Net au 30/09/17
PASSIF	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	28 139
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 139
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 973
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 953
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 560
Dettes fiscales et sociales	13 513
TOTAL DETTES	21 286
TOTAL PASSIF	50 425

Compte de Résultat

	du 09/01/17 au 30/09/17 9 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Production vendue	37 800	37 800	
Total	37 800	37 800	
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Autres achats & charges externes	3 713	3 713	
Total	3 713	3 713	
MARGE SUR M/SES & MAT	34 087	34 087	
CHARGES			
Total			
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 087	34 087	
Produits financiers	5	5	
Résultat financier	5	5	
RESULTAT COURANT	34 092	34 092	
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	5 953	5 953	
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 139	28 139	



ANNEXE

Annexe Abrégée

Désignation de la société : SASU A2R

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 50 425 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 139 euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 09/01/2017 au 30/09/2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 1 000 euros

A2R

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 euro

Siège social : 127 rue du Poirier Rond

45000 ORLEANS

824 795 827 RCS ORLEANS

EXTRAIT DES DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 6 MARS 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 28 139.16 €, de la manière suivante :

- Affectation d'une somme de 100.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social
- Une somme de 28 039.16 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
LE PRESIDENT ET ASSOCIE UNIQUE**



A2R S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

AZR S.A.S.

Siège social : 127, rue du Poirier Rond - 45000 Orléans
Capital social : €. 1 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'associé,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée au sein des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AZR S.A.S. relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société S.A.S. AZR à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 9 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la valorisation des titres de participation et des avances financières liées ;
- la correcte application des principes comptables et plus particulièrement des règles de rattachement des produits et des charges à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de Monsieur le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Monsieur le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 6 février 2018

Aucéa Audit
Société de Commissariat aux comptes



Arnaud Villédieu
Associé

Bilan Actif synthétique

COMPTES ANNUELS

SASU A2R

Période du 09/01/2017 au 30/09/2017

Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2017
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilitisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires		
Fonds commercial (1)		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilitisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilitisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilitisations financières (2)		
Participations (mise en équivalence)		
Autres participations		
Créances rattachées aux participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 600,00	2 600,00
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production (biens et services)		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances (3)		
Clients et comptes rattachés	45 360,00	45 360,00
Autres créances	2 145,68	2 145,68
Capital souscrit et appelé, non versé		
Divers		
Valeurs mobilières de placement	319,48	319,48
Disponibilités		
Charges constatées d'avance (3)		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	47 825,16	47 825,16
TOTAL GENERAL	50 425,16	50 425,16
(1) Dont droit au bail		
(2) Dont à moins d'un an (brut)		
(3) Dont à plus d'un an (brut)		

OREX
8 rue Claude Lévy 45073 ORLEANS CEDEX 2
Tél. 02.38.66.60.60

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

6

COMPTES ANNUELS

SASU A2R



Bilan Passif synthétique

30/09/2017	
CAPITAUX PROPRES	
Capital	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	28 139,16
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 139,16
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 800,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 973,00
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 513,00
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	21 286,00
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	50 425,16
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Tél. 02.38.66.60.60

8 rue Claude Lévy 45073 ORLEANS CEDEX 2

OREX

7

COMPTES ANNUELS

SASU A2R



COMPTE DE RESULTAT

30/09/2017	01/01/1900	
37 800,00	37 800,00	Produits d'exploitation (1)
		Ventes de marchandises
		Production vendue (biens)
		Production vendue (services)
		Chiffre d'affaires net
		Dont à l'exportation
		Production stockée
		Production immobilisée
		Subventions d'exploitation
		Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges
		Autres produits
37 800,00		Total I
		Charges d'exploitation (2)
		Achats de marchandises
		Variations de stock
		Achats de matières premières et autres approvisionnements
		Variations de stock
		Autres achats et charges externes (a)
		Impôts, taxes et versements assimilés
		Salaires et traitements
		Charges sociales
		Dotations aux amortissements et dépréciations :
		- Sur immobilisations : dotations aux amortissements
		- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations
		- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions
		Autres charges
3 713,02		Total II
37 800,00	3 713,02	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)
		Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
		Bénéfice attribué ou perte transférée III
		Perte supportée ou bénéfice transféré IV
		Produits financiers
		De participation (3)
		D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)
		Autres intérêts et produits assimilés (3)
		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges
		Différences positives de change
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
5,18		Total V
		Charges financières
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
		Intérêts et charges assimilées (4)
		Différences négatives de change
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
5,18		Total VI
		RESULTAT FINANCIER (V-VI)

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Tél. 02.38.66.60.60

8 rue Claude Lévy 45073 ORLEANS CEDEX 2

OREX

10

COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	
30/09/2017	34 092,16
01/01/1900	

COMPTES ANNUELS

SASU A2R

Période du 09/01/2017 au 30/09/2017

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Tél. 02.38.66.60.60

8 rue Claude Lévy 45073 ORLEANS CEDEX 2

OREX

11

COMPTES ANNUELS

SASU A2R



COMPTE DE RESULTAT (suite)

30/09/2017		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		5 953,00
Total des produits (I+III+V+VII)	37 805,18	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 666,02	
BENEFICE OU PERTE	28 139,16	
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Tél. 02.38.66.60.60

8 rue Claude Lévy 45073 ORLEANS CEDEX 2

OREX

12

ANNEXE



COMPTES ANNUELS

SASU A2R



Annexe Abrégée

Désignation de la société : SASU A2R

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 50 425 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 139 euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 09/01/2017 au 30/09/2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 1 000 euros

OREX

8 rue Claude Lévy 45073 ORLEANS CEDEX 2

Tél. 02.38.66.60.60

18

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Aucéa Audit S.A.R.L.

Société de Commissariat aux comptes